

ORAC, oh ! subventions

Gérée par la communauté de communes, l'Opération de restructuration du commerce et de l'artisanat est un bon moyen de financer ses projets. Exemple chez un traiteur vouzinois.

VOUS êtes commerçant ou bien artisan et vous souhaitez entreprendre des travaux dans votre magasin, améliorer la fonctionnalité de votre local, le rendre plus attractif ou encore développer votre activité en achetant un nouveau camion ? Pour tout ça, sachez qu'il existe des possibilités de subventions sous forme d'aides individuelles aux entreprises. Ces subventions entrent dans le cadre de l'Orac (opération de restructuration du commerce et de l'artisanat) que chapeaute la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise (2C2A).

Judi matin, le comité de pilotage s'est réuni une nouvelle fois pour étudier cinq demandes de subventions provenant



Le comité de pilotage de l'Orac est venu se rendre compte des travaux réalisés chez ce traiteur de la place Carnot.

de commerçants et d'artisans du territoire.

« La somme totale allouée pour ces cinq projets est de 19.155 euros. Ce qui est loin d'être négligeable. En fait, ce sont l'État et la Région qui finance mais c'est le comité de pilotage qui donne son aval ou non par rapport aux conditions d'éligibilité », expliquait Jean-Claude Étienne, membre du comité et élu de la 2C2A.

Judi après-midi, les membres du comité se sont rendus sur le terrain pour visiter quelques commerces qui ont bénéficié de l'aide financière de l'Orac. Dont le traiteur Nelly Barré qui s'est installée voilà quelques temps place Carnot.

20 %

« L'Orac est un coup de pouce financier intéressant lorsqu'on souhaite réaliser un projet. Avec

cette aide, j'ai pu aller un peu plus loin dans les travaux de mon magasin. Bien sûr, au départ, il faut monter son dossier, faire un peu de paperasserie administrative mais au final, quand la subvention tombe, on est bien content », résumait la commerçante. Dans son magasin, 12.463 € de travaux ont été réalisés et elle en a touché 2.493 via l'Orac.

« C'est le pourcentage habituel de 20%. Au départ, la somme des travaux doit se situer entre 5.000 et 50.000€ hors-taxe. Donc, la subvention peut aller de 1.000 à 10.000€ », précisait Sophie Bettig, chargée de communication de la 2C2A.

Conditions

Les autres conditions sont assez simples : être installé sur le territoire de la 2C2A depuis plus de 6 mois, avoir un chiffre d'affaire annuel inférieur à 800.000€ et avoir un projet qui entre dans les investissements retenus par l'Orac (rénovation de locaux, agencement, mise aux normes, achat de véhicules de tournée alimentaire, etc).

« Cette nouvelle phase de l'Orac devait s'achever fin août mais il y a de fortes chances pour qu'elle soit repoussée jusqu'à la fin de l'année. Que les commerçants et artisans n'hésitent pas à contacter la 2C2A pour en bénéficier », concluait Sophie Bettig.